Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Monsieur Christophe Collignon
Ministre des Pouvoirs locaux
Chaussée de Liège, 140-142

5100 Jambes

Vos réf. : :
Nos réf. : mda/mib/ama/idu/anf
Annexe(s) :

Namur, le 30 mars 2021

Monsieur le Ministre,

Concerne : Autotests et tests rapides Covid en entreprise

Depuis quelques jours, nous entendons parler des autotests et tests rapides Covid et de leur usage en entreprise.

A l'heure actuelle, la manière dont ces tests pourront être utilisés sur le lieu de travail n'est pas encore réglée.

Les pouvoirs locaux sont des services publics qui doivent pouvoir fonctionner en tout temps et en toutes circonstances.

Si le télétravail est, pour le moment, obligatoire, il y a des fonctions qui ne s'y prêtent pas ou pas de manière continue et ces fonctions doivent aussi pouvoir être exercées même en période de pandémie.

Si les autotests ou tests rapides devaient conditionner la possibilité de laisser travailler les travailleurs dont la fonction ne se prête pas au télétravail, les pouvoirs locaux doivent bénéficier rapidement de tests en suffisance afin de permettre la continuité de l'administration.

En votre qualité de Ministre de tutelle sur les pouvoirs locaux, nous vous demandons de suivre avec grande attention l'évolution de ce dossier et de tout mettre en œuvre afin de garantir aux pouvoirs locaux qu'ils bénéficieront de tests en quantité suffisante le plus vite possible et tant que leur utilisation sera obligatoire ou tout simplement recommandée. Nous vous demandons d'agir avec célérité afin que nous ayons la garantie que les services publics locaux seront en mesure de se procurer des tests avant que le secteur privé ne se les accapare. Il en va de la qualité du service rendu aux administrés.

Par ailleurs, si la fourniture de ces tests devait générer une dépense supplémentaire, nous réclamons qu'elle soit prise en charge par les autorités qui les imposeraient aux pouvoirs locaux.

Rue de l'Etoile, 14 - B-5000 Namur
Tél. 081 24 06 11 - Fax 081 24 06 10
E-mail: commune@uvcw.be

Belfius: BE09 0910 1158 4657
BIC: GKCCBEBB
TVA: BE 0451 461 655

www.uvcw.be

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Michèle BOVERIE
Secrétaire générale

Maxime DAYE
Président

Conseiller expert : Isabelle DUGAILLIEZ, tél. 081 24 06 81, e-mail : isabelle.dugailliez@uvcw.be
Directeur de Département : Alexandre Maitre, tél. 081 24 06 26, e-mail : alexandre.maitre@uvcw.be